



SECTION AMIANTE

Courrier : Cross Point, Leuvensesteenweg, 248 à 1800 Vilvorde
Fax : +32(0)2 674.51.82. - E-Mail:ecosafere@aib-vincotte.be

Gestionnaire: Denis Bequet

- Nos coordonnées
Référence : 5RATT/58/P024640027/00/fr/001
P024640027rap.doc
- Vos coordonnées
Référence :

Administration Communale de Watermael-Boitsfort
à l'attention de Mme Paysa
Place Antoine Gilson 1
1170 BRUXELLES



Vilvorde, le 13 avril 2004

Concerne :

INVENTAIRE DES MATERIAUX CONTENANT
DE L'AMIANTE ET PROGRAMME DE GESTION
DU RISQUE D'EXPOSITION

Ecole des Colibris
Place des Colibris
1170 Watermael-Boitsfort

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord préalable de AIB-VINÇOTTE ECOSAFER.

Calatijuge Cave
Rodolphe } enlève par EXAM
2004
je

Nombre de pages : 11
Distribution : or. Mme Paysa
cc. /

Annexe(s) : 2



IMMEUBLE CONCERNE :

Donneur d'ordre:

Administration Communale de Watermael-Boitsfort

Personne de contact : Mme Paysa et Mme Beirens

Exécutant:

*AIB - VINCOTTE ECOSAFER.
Chaussée de Louvain 248
1800 Vilvorde*

*Gestionnaire : Ing. D. Bequet
Inspecteur : L. Derwael
Date de visite : 09 avril 2004*

CONTENU DU RAPPORT

✓ **SECTION I : THEORIE**

1. INTRODUCTION

2. METHODOLOGIE

- 2.1. Recherche des produits susceptibles de contenir de l'amiante
- 2.2. Analyse d'un matériau en vue de déterminer s'il contient de l'amiante
- 2.3. Evaluation du risque

3. GESTION DU RISQUE

- 3.1. Obligations légales
- 3.2. Interdictions
- 3.3. Mesures à prendre
 - 3.3.1. Travaux à entreprendre
 - 3.3.2. Mesures préventives
- 3.4. Instructions au personnel technique pour des petits travaux

✓ **SECTION II : REALISATION**

1. INTRODUCTION

2. DESCRIPTION ET INSPECTION DE L'IMMEUBLE

3. INVENTAIRE AMIANTE

4. CONCLUSION

ANNEXE I : FEUILLES D'INSPECTION, EVALUATION ET GESTION

ANNEXE II : RAPPORT D'IDENTIFICATION DES ECHANTILLONS



SECTION 1 : THEORIE



1. INTRODUCTION

Cette première section du rapport relate la **théorie** et la **méthodologie** de l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans des immeubles et installations. L'inventaire est établi selon les prescriptions de l'Arrêté Royal du 22 juillet 1991 et de l'Arrêté Ministériel du 22 décembre 1993.

L'inventaire porte sur les endroits représentatifs, les machines, installations, moyens de protection et autres équipements se trouvant dans les immeubles et ce, pour autant qu'ils soient facilement accessibles ou qu'ils puissent donner lieu à une exposition aux fibres d'amiantes en conditions normales d'utilisation.

Il n'est donc pas exclu que des applications suspectes, inaccessibles lors de notre inspection pour des raisons techniques ou de sécurité, puissent être mise à jour lors de travaux. Dans ce cas, tout matériau douteux doit être analysé afin d'être, le cas échéant, pris en considération dans le programme de gestion du risque ou être enlevé lors de travaux de démolition.

La section **réalisation** quant à elle constitue un précieux **outil de gestion** face aux applications d'amiantes présentes dans les bâtiments. Elle comporte en annexe 1, la description de l'inspection visuelle des locaux. Lorsqu'une application d'amiantes est repérée, celle-ci est indiquée et, au besoin, échantillonnée. Chaque échantillonnage fait l'objet d'une fiche. Si l'échantillon s'avère positif, toutes les informations relatives à l'application y sont consignées : composition, état, conditions de mise en oeuvre, etc. On y trouve également l'évaluation et la gestion du risque présenté par le matériau, c'est à dire le degré d'urgence et la nature d'une éventuelle intervention.

L'inventaire doit être tenu à jour.

2. METHODOLOGIE

2.1. RECHERCHE DES PRODUITS SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE

L'inspection visuelle et l'échantillonnage des produits susceptibles de contenir de l'amiantes ont été effectués dans l'esprit des prescriptions du document américain :

"GUIDANCE FOR CONTROLLING ASBESTOS CONTAINING MATERIALS IN BUILDINGS" (1).

La procédure usitée comprend les points suivants :

- inspection des murs, du sol, du plafond, des gaines, de la tuyauterie et de toute autre surface pourvue d'une isolation;
- description des matériaux suspects et de leur localisation ;
- prélèvement d'échantillons de tout matériau friable et de tout autre matériau susceptible de contenir de l'amiantes. (mis à part les matériaux intacts et joint d'étanchéité en fonction

Le prélèvement est effectué de façon à réduire au maximum l'émission de poussière. Après échantillonnage, un fixatif (peinture, vernis ou autre produit) est appliqué de façon à ne pas constituer une source d'émission future;

Note : si le contrôle ou une partie du contrôle porte sur un étage type, il convient d'extrapoler les constatations aux autres niveaux du bâtiment. Des vérifications complémentaires sont dès lors à effectuer par le maître de l'ouvrage, lors de l'établissement d'un cahier des charges pour l'enlèvement d'amiantes ou par l'entreprise agréée chargée des travaux, lors de la quantification des applications présentes.

(1) U.S. Environmental Protection Agency, Publication june 1985 , EPA 560/5-85-024.



2.2. ANALYSE D'UN MATERIAU EN VUE DE DETERMINER S'IL CONTIENT DE L'AMIANTE

Voir le rapport d'analyse des échantillons en annexe II.

2.3. EVALUATION DU RISQUE D'EXPOSITION

Aucune norme n'existe actuellement dans le domaine de l'évaluation du risque d'exposition ni de l'établissement du programme de gestion de ce risque. C'est pourquoi AIB-Vinçotte a mis au point sa propre méthode en se basant sur l'expérience acquise dans ce domaine. L'évaluation du risque repose sur différents paramètres et tient compte de l'influence individuelle pondérée de chaque facteur ainsi que de l'interaction de ceux-ci, et, permet par la suite d'établir un programme de gestion du risque d'exposition. Il est évident que les conclusions que AIB-Vinçotte en retire constituent un outil de gestion le plus objectif possible mais qui ne tient cependant pas compte d'autres impératifs de type social, économique, politique, commercial, publicitaire ou autres.

Les différents paramètres intervenant dans l'évaluation sont les facteurs décrivant les dégradations et la potentialité de dégradations ainsi que les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Ce sont les suivants :

- dégradations apparentes lors de l'inspection
- accessibilité
- adhésion du matériau ou support
- proximité d'appareils nécessitant un entretien
- possibilité d'autres manutentions dans l'environnement immédiat du matériau
- vibrations
- teneur en fibres d'amiante
- variétés d'amiante
- mise en oeuvre du matériau
- localisation du matériau
- utilisation du local dans lequel se trouve le matériau
- revêtement ou finition des parois (murs, plafonds)
- revêtement ou finition du sol.

Lors de l'inspection, chaque paramètre évalué contribuera à la détermination de la position d'un matériau dans une abaque établie par AIB-Vinçotte. Dans cette abaque, 4 zones correspondant aux degrés d'urgence des actions à entreprendre sont représentées. Les quatre degrés d'urgence à considérer sont :

- ✓ Zone A : Assainissement urgent
- ✓ Zone B : Assainissement à prévoir, à court terme.
- ✓ Zone C : Assainissement à prévoir, lors de futurs travaux.
- ✓ Zone D : Sans degré d'urgence particulier.

Il est à noter que lorsque le résultat d'une évaluation se trouve dans la zone frontière entre plusieurs zones, ce sont les paramètres particuliers qui sont déterminants quant au degré d'urgence d'une éventuelle intervention.



3. GESTION DU RISQUE

3.1. OBLIGATIONS LEGALES

La législation impose de prendre "toutes les mesures de protection en vue d'assurer la protection des travailleurs contre les risques pour leur santé y compris la prévention de tels risques découlant ou pouvant découler d'une exposition à l'asbeste, pendant le travail".

De plus, il est obligatoire lorsque "si la possibilité technique existe, de remplacer l'asbeste par des produits de substitution moins dangereux pour la santé".

Pratiquement, si des matériaux contenant de l'amiant ont été détectés dans un bâtiment, un programme de gestion du risque doit être instauré.

Ce programme de gestion comporte :

- 1· Une évaluation régulière de l'état des matériaux contenant de l'asbeste par une inspection visuelle. Cette évaluation est réalisée au moins une fois par an.
- 2· Les mesures qui doivent être prises lorsque les matériaux contenant de l'asbeste sont dans un mauvais état ou sont appliqués dans des endroits où ils sont susceptibles d'être détériorés. Ces mesures peuvent notamment être de l'ordre de la fixation, de l'encapsulation ou de l'assainissement.

Dans le cas de démolition de bâtiments, de machines, d'installations, de moyens de protection, d'autres équipements ou encore dans le cas de travaux importants au cours desquels l'asbeste peut être libéré, il convient de faire enlever l'asbeste par une entreprise agréée pour ce type de travail.

- 3· L'établissement des instructions destinées au personnel technique pour des travaux simples et d'étendue limitée.

3.2. INTERDICTIONS

La mise sur le marché, la fabrication et l'emploi de produits à base d'amiant sont interdits, sauf rares exceptions, depuis le 3 février 1998. Il y a donc lieu de contacter les divers fournisseurs pour obtenir des produits sans amiant qui seront utilisés par les équipes de maintenance.

3.3. MESURES A PRENDRE

3.3.1. Travaux à entreprendre

Le résultat de l'évaluation de l'état des différents matériaux contenant de l'amiant permet de fixer le type d'action ou de travaux à entreprendre.

Les différents types de travaux d'assainissement sont:

- 1) l'enlèvement et le remplacement de l'asbeste par des produits de substitution si la possibilité technique existe;
- 2) l'encapsulation au moyen d'une barrière semi-rigide et étanche à l'air;
- 3) l'encapsulation au moyen d'un enduit fixant ;
- 4) pas d'action immédiate à l'exception d'une inspection périodique.

Dans tous les cas, les activités sur ou à proximité de matériaux contenant de l'amiant feront l'objet de procédures adéquates.

Pour chacune des applications échantillonnées et dont l'analyse a démontré qu'elles contiennent de l'amiant, le degré d'urgence ainsi que le type d'action à prendre seront mentionnés dans le programme de gestion.



A titre indicatif, quelques remarques spécifiques

1. Matériaux en amiante-ciment

Nous pouvons conclure qu'un assainissement n'est pas nécessaire en ce qui concerne les matériaux en amiante(fibro)-ciment non dégradés (l'amiante est bien encapsulé dans du ciment). Un contrôle visuel et périodique (chaque année) suffit dans le cadre du programme de gestion.

L'enlèvement éventuel de ces matériaux en amiante (fibro) ciment, p.e. dans le cadre d'une démolition ou d'une rénovation doit se faire de manière telle que l'émission des fibres d'amiante provenant de l'amiantociment soit limitée au maximum. Cela signifie que l'amiantociment est tenu humide pendant les activités et que des outils appropriés sont utilisés. L'utilisation d'outils mécaniques à grande vitesse, de disques abrasifs et de meuleuses d'angles pour usiner ou découper des pièces en amiantociment est interdite selon l'Arrêté Royal du 22 juillet 1991. L'enlèvement des ces matériaux peut être effectué par le personnel technique ou par une entreprise non agréée tenant compte de ces instructions.

2. Joints d'étanchéité/système de freinage des ascenseurs:

Le risque d'exposition doit être évalué pour les employés qui travaillent avec ces produits (R.G.P.T., article 148, decies 2 point 5.3.)

Les prescriptions en ce qui concerne l'étiquetage de ces produits sont également d'application (R.G.P.T., article 723 ter 7).

Si les moyens techniques existent, l'amiante doit être remplacé par des produits moins nocif pour la santé (R.G.P.T., dispositions générales, point 5.1.).

Le remplacement de ces produits d'étanchéité peut se faire au moment du plan d'entretien général.

3. Isolation à base de plâtre contenant de l'amiante autour des tuyauteries (calorifuge).

L'enlèvement de cette isolation doit se faire par une société d'enlèvement d'amiante agréée par le Ministère de l'Emploi et du Travail.

4. Flocage à base d'amiante.

Les couches de flocages libèrent très facilement des fibres. Même si ils sont encore en très bon état et ne démontrent pas de traces d'infiltration d'eau la moindre perturbation (entretien d'installations techniques dans les environs, endommagement,...) sera la cause d'une libération importante de fibres dans l'air. La pose d'une couche protectrice, "l'encapsulage", peut uniquement se faire sur une couche de flocage en très bon état. Le risque de libération de fibres lors d'un endommagement de cette couche protectrice n'est nullement négligeable.

Le fait que ces couches de flocages libèrent très facilement des fibres implique que tant l'encapsulage que l'enlèvement, doivent se faire par une société d'enlèvement d'amiante agréée par le Ministère de l'Emploi et du Travail.

Tous les travaux dans les environs de ces couches de flocages doivent être effectués par du personnel qui est informé des risques ainsi que des moyens de protection à prendre.

5. Déchets d'amiante

Les déchets d'amiante, à l'exception de l'amiantociment (décharge de classe III), doivent être évacués et mis en décharge de classe I. Le transport est soumis à la réglementation ADR.



3.3.2. Mesures préventives

Les mesures suivantes doivent être prises :

- marquage des zones où se trouvent les matériaux contenant de l'amiante,
- information du personnel technique quant à la présence d'amiante,
- instructions au personnel technique quant aux mesures de précautions à prendre pour des petits travaux,
- contrôle visuel périodique de l'état des produits contenant de l'amiante.

3.4. INSTRUCTIONS AU PERSONNEL TECHNIQUE QUANT AUX PETITS TRAVAUX A EFFECTUER SUR DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Le personnel chargé d'effectuer des petits travaux sur des matériaux contenant de l'amiante doit être inscrit sur une liste et recevoir une information adéquate concernant :

- les risques potentiels pour la santé dus à une exposition à la poussière d'amiante ;
- l'existence de valeurs limites réglementaires et de la nécessité de la surveillance atmosphérique ;
- les prescriptions relatives aux mesures d'hygiène, y compris la nécessité de ne pas fumer ;
- les précautions à prendre en ce qui concerne le port et l'emploi d'équipements et de vêtements de protection (salopette jetable, gants en caoutchouc, équipement respiratoire approprié) ;
- les précautions particulières destinées à minimiser l'exposition à de l'amiante :
 - * utilisation obligatoire d'outils à main et d'outils mécaniques à faible vitesse et ne produisant que des poussières de grandes dimensions ou des copeaux. L'utilisation d'outils mécaniques à grande vitesse, de disques abrasifs et de meuleuses d'angles pour usiner ou découper des pièces en amiante-ciment est interdite;
 - * maintien en bon état de propreté des zones de travail qui seront exemptes de sciures et de déchets d'asbeste-ciment;
 - * désignation d'un endroit spécial réservé au stockage des déchets en attente de leur évacuation;
 - * détermination des procédés d'évacuation des déchets. Les déchets d'asbeste-ciment sont ramassés et éliminés quotidiennement des zones de travail dans des sacs étiquetés de façon réglementaire et de manière telle qu'ils ne soulèvent pas de poussière;
 - * prise de mesures de décontamination des travailleurs, des locaux, des appareils et outils ainsi que des vêtements et emballages;
 - * délimitation de la zone où les travaux sont effectués;
 - * mise en place des panneaux signalant le dépassement prévisible de valeurs limites;
 - * interdiction de l'accès à la zone à toute personne n'effectuant pas les travaux.



SECTION II : REALISATION



1. INTRODUCTION

Le présent rapport relate l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante. Il a été établi selon les prescriptions de l'Arrêté Royal du 22 juillet 1991, de l'Arrêté Ministériel du 22 décembre 1993, sur base des analyses des prélèvements ainsi que des constatations faites le 09 avril 2004, par notre inspecteur, M. L. Derwael, lors de la visite de l'immeuble "Ecole des Colibris " sis Place des Colibris à 1170 Bruxelles.

2. DESCRIPTION ET INSPECTION DE L'IMMEUBLE

L'immeuble, pour cette visite, se compose d'un bâtiment principal et d'un bâtiment préfabriqué.

Les pages en annexe I en détaillent l'inspection.

3. INVENTAIRE

Des applications d'amiante ont été retrouvées sous la forme de:

- calorifuges de conduites:

- Tuyauteries calorifugées avec du plâtres (éch. 1 et 2) dans la chaufferie au -1 du bâtiment principal ;
- Tuyauteries calorifugées avec du plâtres (éch. 4) dans le débarras au -1 du bâtiment principal ;
- Tuyauteries calorifugées avec du plâtres dans la petite cave conciergerie au -1 du bâtiment principal ;

- matériaux liés:

- bacs à fleurs en fibrociment dans le bas de la cage d'escalier au -1 du bâtiment principal ;
- tableau en fibrociment de type FC Glasal dans la classe C au rez du bâtiment principal ;
- tableau en fibrociment de type FC Glasal dans la classe D à l'entresol du bâtiment principal ;
- panneaux en fibrociment(éch. 5 et 6) à l'extérieur du pavillon préfabriqué ;
- Bacs à fleurs en fibrociment dans la cour de récréation ;

- matériaux amiantés divers:

- présence plus que probable mais non vérifiable de substance amiantée derrière le panneau de liège dans la classe B au rez du bâtiment principal ;

4. CONCLUSION

Le résultat de l'évaluation des différents paramètres susceptibles de provoquer des dégradations futures et leur potentialité d'incidences sur l'environnement permet de conclure que la présence d'amiante dans l'immeuble ne pose pas de risque immédiat pour les occupants et le personnel technique chargé de l'entretien vu son occupation actuelle. Pour les futurs travaux de rénovation, il faut tenir compte des remarques formulées dans ce rapport.

Il est conseillé d'effectuer un contrôle périodique et d'instruire le personnel technique pour des petits travaux. Ce contrôle visuel et périodique (chaque année) suffit en ce qui concerne: tous les matériaux en fibrociment (Glasal,...) non dégradés et installés.

Des travaux sont conseillés à long terme en ce qui concerne: l'enlèvement de tous les calorifuges type plâtre contenant de l'amiante.

A court terme, nous vous conseillons d'encapsuler de façon rigide les dégradations locales importantes et les extrémités sectionnées non protégées des calorifuges. Les calorifuges et les matériaux légèrement dégradés peuvent être encapsulés par produit fixant seulement. Nous conseillons de retirer à court terme tous les objets qui touchent les tuyauteries calorifugées (table de jardin, caisse en carton, etc). Ceci afin d'éviter de créer de nouveaux dégâts.



Concernant les bacs à fleurs de la récréation, ils ne présentent pas vraiment un danger, mais afin d'éviter tout accident, nous conseillons de les mettre hors de portée des enfants.

Concernant les panneaux blancs et gris en fibrociment qui recouvrent les murs extérieurs du pavillon, il serait bien, étant donné la proximité des enfants, de les rendre inaccessible aux enfants. Néanmoins leur excellent état et le fait que certains soient encapsulés fait en sorte que le danger amiante est négligeable.

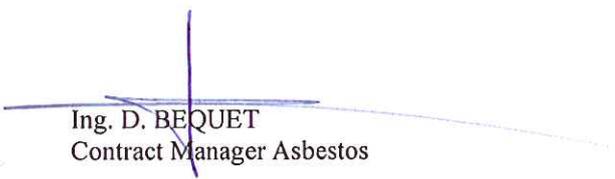
En ce qui concerne l'application potentielle d'amiante derrière les panneaux en liège dans la classe B (le technicien d'AV n'a pas réussi à atteindre l'isolant pour confirmer ou infirmer la présence d'amiante), une simple inspection annuelle suffit pour le moment. Il faudra juste rester vigilant lors de l'enlèvement de ce tableau et prendre toutes les précautions qui s'imposent en matière d'amiante. Le risque que génère cette application potentielle sur les occupants du local est nul. Pour apaiser les esprits on pourrait prévoir de boucher les quelques trous avec un produit de type Silicone.

Avant tous travaux de rénovation, les applications d'amiante concernées par les travaux dont question, doivent être enlevées.

Cet inventaire répond aux exigences de l'A.R. du 22 juillet 1991 et de l'A.M. du 23 décembre 1993. Il doit être tenu à jour annuellement.

Ce document ne peut-être utilisé à des fins d'assainissement du bâtiment, car la mission n'a pris en compte que les applications qui étaient visibles et directement accessible. Avant tout travaux d'assainissement, un mètre des applications d'amiante doit être effectué dans lequel on décrira également la méthode de travail utilisée pour effectuer cet assainissement. De plus, l'entrepreneur devra lui-même effectuer une exploration du bâtiment afin de s'assurer des applications présentes et de la méthode d'assainissement à utiliser.

Pour le Directeur du laboratoire agréé,


Ing. D. BEQUET
Contract Manager Asbestos


Dr. ir. D. VERSICHELE
Manager Production Unit Asbestos



FEUILLES D'INSPECTION, EVALUATION ET GESTION

DATE INSPECTION :	09/04/04
INSPECTEUR :	L. Derwael
N° MISSION :	PO24640027
DONNEUR D'ORDRE :	Administration Communale de Watermael-Boitsfort Place Antoine Gilson 1, 1170 Bruxelles
IMMEUBLE VISITE :	Ecole des Colibris Place des Colibris, 1170 Watermael-Boitsfort
CONTACT SUR PLACE :	M. G. Van Eycken

1. Description de l'immeuble

<u>Immeuble</u>	<u>Année de construction</u>	<u>Niveaux</u>
Bâtiment unique de type : école.	1930	sous-sol rez-de-chaussée 2 étages greniers
Remarque : /		
Plans : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	Accompagnement : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non par : M. Gilles Van Eycken	
Photo n° : 9		

PHOTO N° 9



2. Ces locaux ont été visités par notre inspecteur. Il n'y avait rien à signaler concernant les matériaux contenant de l'amiante, sauf remarques.

BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Ecole	-1	Chaufferie	Conduits avec isolation de plâtre : voir fiche éch. EC/1 et 2. Enlèvement 2004 Chaudières à gaz : rien à signaler.	1, 2
		Bibliothèque (2 locaux)	Dalles de sol en vinyle avec colle noire : voir fiche éch. EC/3.	3
		Débarras	Conduit avec isolation de plâtre : voir fiche éch. EC/4. Enlèvement 2004	4
		Cage d'escalier	Bacs à fleurs en fibrociment au bas de l'escalier Enlèvement 2004	12
		Compteur de gaz	/	
		Petite cave concierge	Conduit avec isolation de plâtre, idem éch. EC/4. Enlèvement 2004	5
	0	Hall d'entrée	/	
		Toilette	/	
		Débarras / douche	/	
		Couloir	/	
		Toilette enfants	/	
		Classe C	Tableau en fibrociment type Glasal. Impossible de prendre un échantillon. Enlèvement 2004	6
		Classe B	Panneau en liège devant le radiateur de chauffage. Il est impossible de vérifier si du matériel isolant se trouve derrière le radiateur. Enlèvement 2004	7
		Cuisine	/	
		Classe A	/	
		Buanderie	/	
		Toilettes enfants	/	
	-1	Caves et cage d'escalier	/	

BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Ecole	+1	Cage d'escalier	/	
		Bureau	/	
		Débarras	/	
		Salle des professeurs	/	
	+2	Débarras et grenier	/	
	0	Hall central	/	
	0/+1	Entresol :		
		- hall	/	
		- toilettes	/	
		- débarras	/	
		- classe D	Tableau en fibrociment type Glasal. Impossible de prendre un échantillon.	8
	+2	Grenier au-dessus classe D	/	
	-1	Salle de sports	/	
	Ext.	Extérieur bâtiment	/	9
Pavillon prefab	Ext.	Extérieur	Panneaux blancs : voir fiche éch. EC/5. Panneaux gris : voir fiche éch. EC/6.	10, 11 10, 11
	0	Hall	/	
		2 classes	/	
		Toilettes	/	
		Au-dessus les faux plafonds	/	
Cour de récré	Ext.		Bacs à fleurs en fibrociment dans la cour de récréation.	13, 14, 15

BATIMENT	ETAGE	LOCAL	REMARQUES	N° PHOTO
Maison du concierge	+1	Cage d'escalier	/	
		Cuisine	/	
		Salle de bain	/	
		Toilette	/	
		Living	/	
		Chambres à coucher	/	
		Grenier	/	

PHOTO N° 5

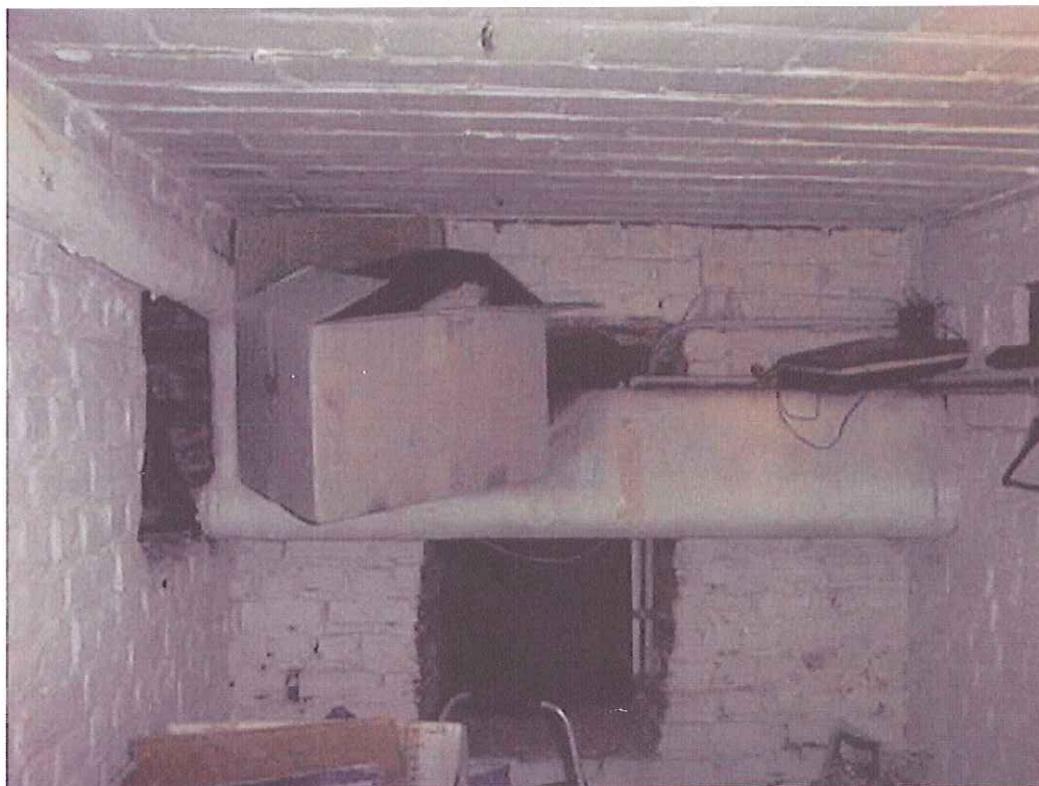


PHOTO N° 6

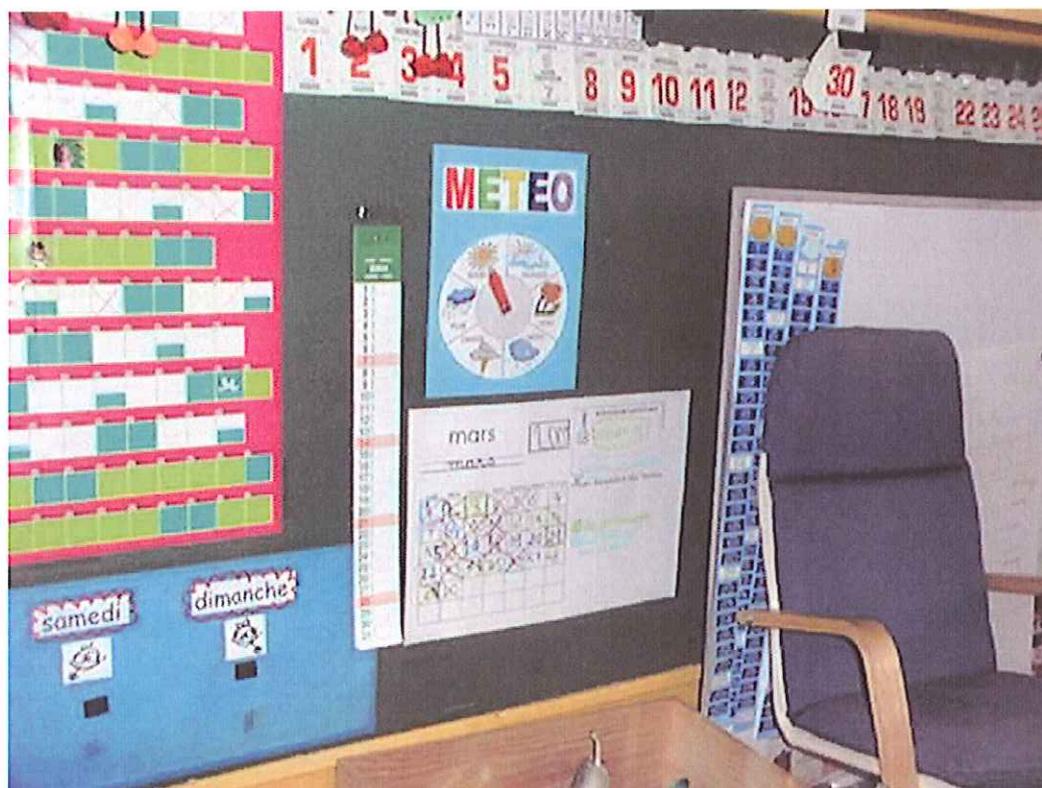


PHOTO N° 7



PHOTO N° 8

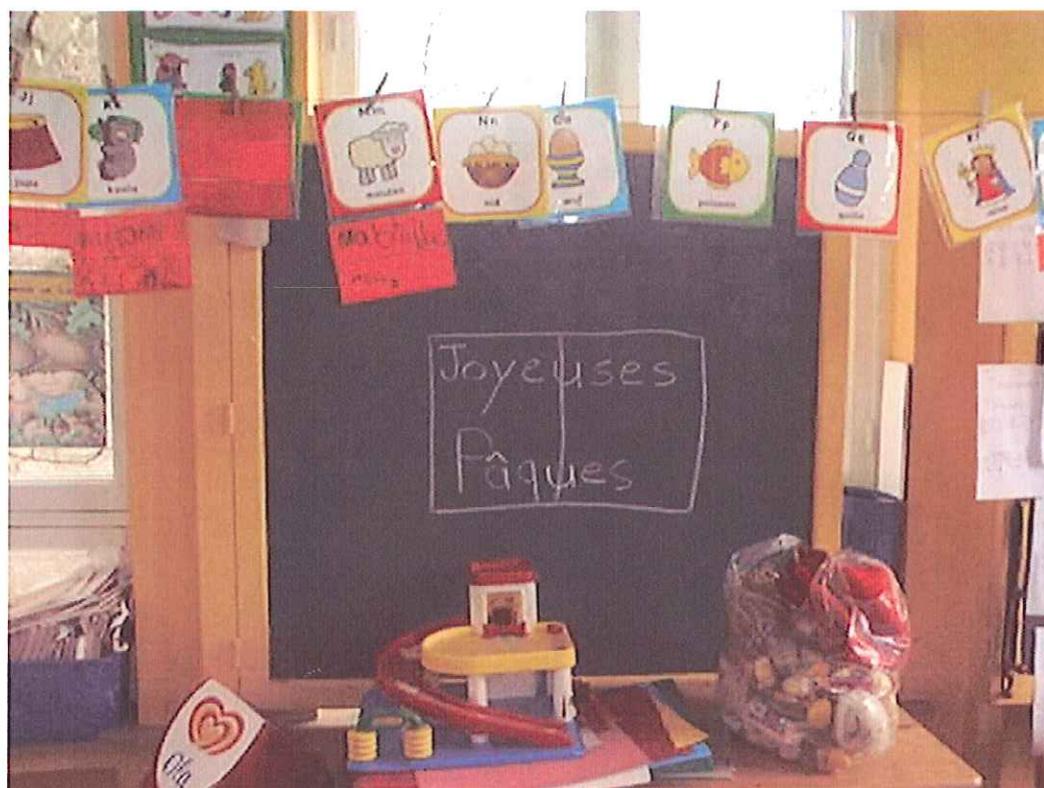


PHOTO N° 9



PHOTO N° 12



PHOTO N° 13



PHOTO N° 14



PHOTO N° 15



Dossier: Commune de Watermael-Boitsfort - Ecole des Colibris
 Référence: PO24640027
 Date: 09/04/04



LOCALISATION

DESCRIPTION

Bâtiment: Ecole	SOL	MURS	PLAFOND	FAUX-PLAFOND
Niveau: -1				
Local: Chaufferie	Béton	Béton, maçonnerie	Béton, maçonnerie	

ECHANTILLONNAGE

Endroit d'échantillonnage: **chaufferie**

Matériau: **isolation de plâtre**

Enlèvement en 2004

- Dégradation: Sans Légère Importante
 Perte d'adhésion: Visible Pas visible
 Soumis à des vibrations: Oui Non
 Revêtement de sol: Brut Avec inégalités Lisse sans fente ou joint
 des parois, murs et plafond: Brut Avec inégalités Lisse sans fente ou joint

ECHANTILLON:
EC/1
PHOTO:
1

- Application: Plaque dure/friable traitée/joint Calo, flocage traité, autre Plaque friable brute Flocage non traité
 Localisation du produit: En contact immédiat avec l'air du local Présent dans des conduits de ventilation
 Extérieur Séparé de l'air par membrane semi-étanche Séparé de l'air du local de façon étanche

Personnel général

Personnel technique

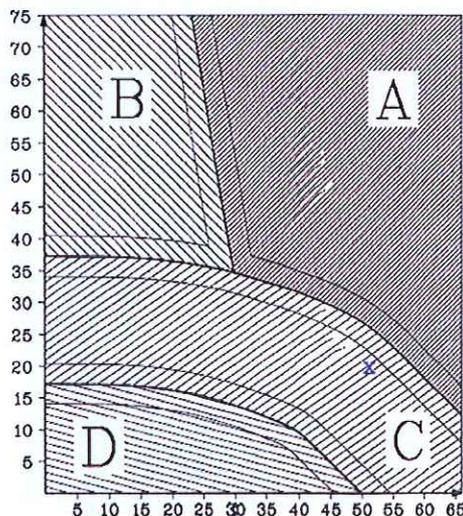
- Accessibilité: Nulle Difficile Facile Nulle Difficile Facile
 Utilisation du local: Régulier Occasionnel Exceptionnel Régulier Occasionnel Exceptionnel
 Autres manutentions: Oui Non Oui Non
 Proximité d'appareils: X<50cm 50<X<150cm X>150cm X<50cm 50<X<150cm X>150cm

IDENTIFICATION

- Amiante** Oui Non Chrysotile <1% <50% >50% Amosite <1% <50% >50% Crocidolite <1% <50% >50% FO FMA Autres fibres Autre

GESTION

Général	Tech.	Degré d'urgence estimé	Type d'action à envisager	Si spécificité
<input type="radio"/> A	<input type="radio"/> A	Urgent	<input type="radio"/> Enlèvement	
<input type="radio"/> B	<input type="radio"/> B	Court terme/planning normal d'entretien	<input type="radio"/> Encapsulation étanche à l'air	
<input checked="" type="radio"/> C	<input checked="" type="radio"/> C	Long terme, lors de futurs travaux	<input checked="" type="radio"/> Encapsulation par enduit fixant	
<input type="radio"/> D	<input type="radio"/> D	Sans	<input type="radio"/> Inspection visuelle périodique	



Dossier: Commune de Watermael-Boitsfort - Ecole des Colibris
 Référence: PO24640027
 Date: 09/04/04



LOCALISATION

DESCRIPTION

Bâtiment: Ecole	SOL	MURS	PLAFOND	FAUX-PLAFOND
Niveau: -1				
Local: Chaufferie	Béton	Béton, maçonnerie	Béton, maçonnerie	

ECHANTILLONNAGE

Endroit d'échantillonnage: **chaufferie** Matériau: **isolation de plâtre**

Enlèvement en 2004

Dégradation:	<input type="radio"/> Sans	<input checked="" type="radio"/> Légère	<input type="radio"/> Importante
Perte d'adhésion:	<input type="radio"/> Visible	<input checked="" type="radio"/> Pas visible	
Soumis à des vibrations:	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Revêtement de sol:	<input checked="" type="radio"/> Brut	<input type="radio"/> Avec inégalités	<input type="radio"/> Lisse sans fente ou joint
des parois, murs et plafond:	<input checked="" type="radio"/> Brut	<input type="radio"/> Avec inégalités	<input type="radio"/> Lisse sans fente ou joint
Application:	<input type="radio"/> Plaque dure/friable traitée/joint <input checked="" type="radio"/> Calo, flocage traité, autre		<input type="radio"/> Plaque friable brute <input type="radio"/> Flocage non traité
Localisation du produit:	<input checked="" type="radio"/> En contact immédiat avec l'air du local		<input type="radio"/> Présent dans des conduits de ventilation
	<input type="radio"/> Extérieur <input type="radio"/> Séparé de l'air par membrane semi-étanche		<input type="radio"/> Séparé de l'air du local de façon étanche

ECHANTILLON:
EC/2

PHOTO:
2

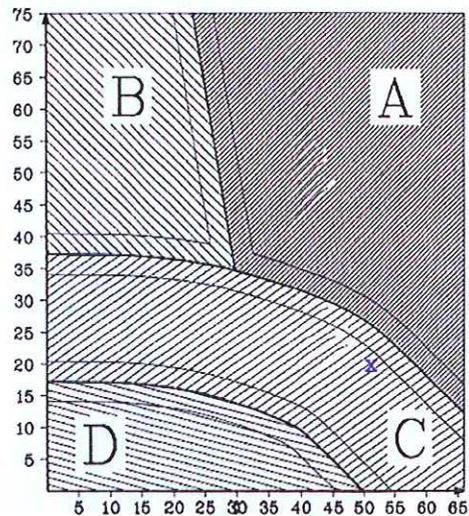
	Personnel général			Personnel technique		
Accessibilité:	<input type="radio"/> Nulle	<input type="radio"/> Difficile	<input checked="" type="radio"/> Facile	<input type="radio"/> Nulle	<input type="radio"/> Difficile	<input checked="" type="radio"/> Facile
Utilisation du local:	<input checked="" type="radio"/> Régulier	<input type="radio"/> Occasionnel	<input type="radio"/> Exceptionnel	<input checked="" type="radio"/> Régulier	<input type="radio"/> Occasionnel	<input type="radio"/> Exceptionnel
Autres manutentions:	<input type="radio"/> Oui		<input checked="" type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui		<input checked="" type="radio"/> non
Proximité d'appareils:	<input type="radio"/> X<50cm	<input type="radio"/> 50<X<150cm	<input checked="" type="radio"/> X>150cm	<input type="radio"/> X<50cm	<input type="radio"/> 50<X<150cm	<input checked="" type="radio"/> X>150cm

IDENTIFICATION

Amiante	<input checked="" type="radio"/> Chrysotile	<input checked="" type="radio"/> Amosite	<input type="radio"/> Crocidolite	<input checked="" type="radio"/> FO	Autres fibres
<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> <1% <input checked="" type="radio"/> <50% <input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> <1% <input checked="" type="radio"/> <50% <input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> <1% <input type="radio"/> <50% <input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> FMA <input type="radio"/> Autre	

GESTION

Général	Tech.	Degré d'urgence estimé	Type d'action à envisager	Si spécificité
<input type="radio"/> A	<input type="radio"/> A	Urgent	<input type="radio"/> Enlèvement	
<input type="radio"/> B	<input type="radio"/> B	Court terme/planning normal d'entretien	<input type="radio"/> Encapsulation étanche à l'air	
<input checked="" type="radio"/> C	<input checked="" type="radio"/> C	Long terme, lors de futurs travaux	<input checked="" type="radio"/> Encapsulation par enduit fixant	
<input type="radio"/> D	<input type="radio"/> D	Sans	<input type="radio"/> Inspection visuelle périodique	



Dossier: Commune de Watermael-Boitsfort - Ecole des Colibris
 Référence: PO24640027
 Date: 09/04/04



LOCALISATION

DESCRIPTION

Bâtiment: Ecole	SOL	MURS	PLAFOND	FAUX-PLAFOND
Niveau: -1	Vinyle	Maçonnerie	Béton, maçonnerie	
Local: Bibliothèque				

ECHANTILLONNAGE

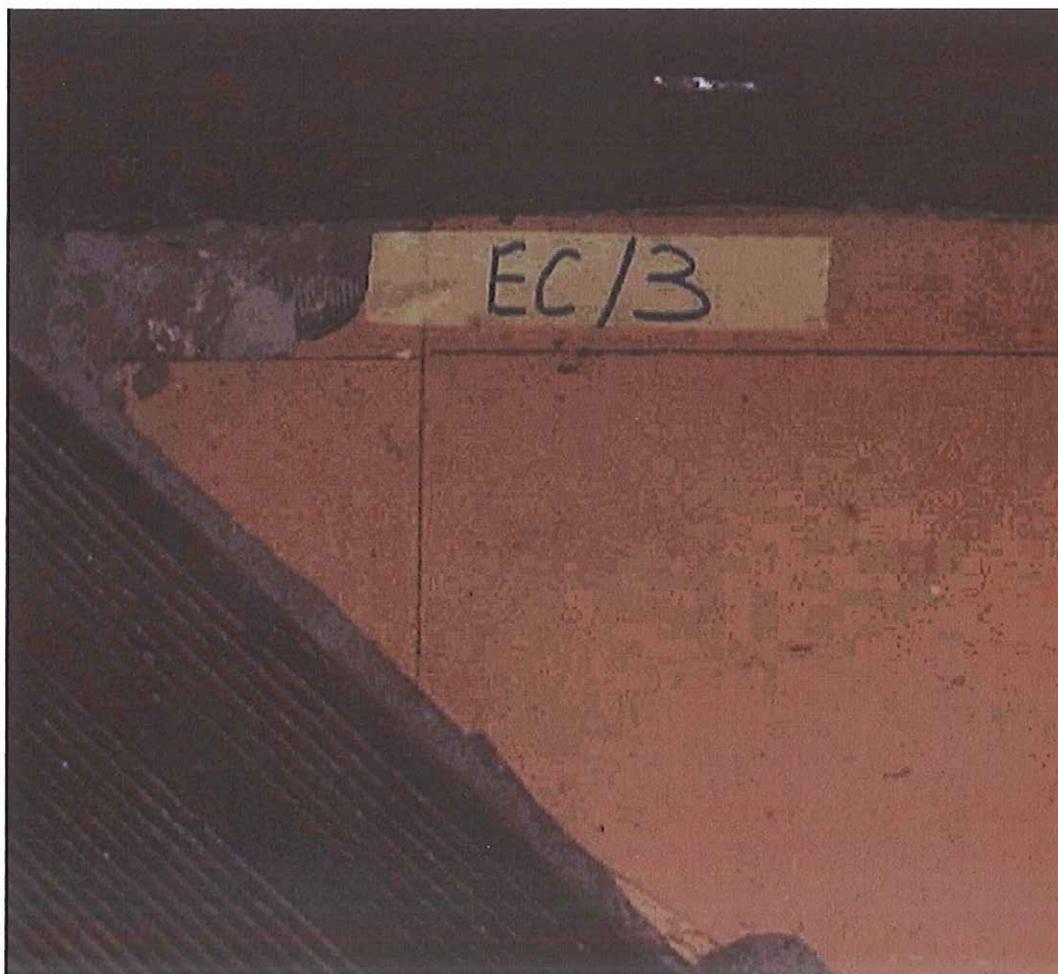
Endroit d'échantillonnage: bibliothèque	Matériau: dalles de sol en vinyle + colle noire
ECHANTILLON: EC/3 PHOTO: 3	

IDENTIFICATION

CET ECHANTILLON NE CONTIENT PAS D'AMIANTE	<input type="radio"/> FO Autres fibres <input type="radio"/> FMA <input type="radio"/> autre
--	--

GESTION

Génér.	Techn.	Degré d'urgence estimé	Type d'action à envisager	Si spécificité
		Pas d'application	Pas d'application	



Dossier: Commune de Watermael-Boitsfort - Ecole des Colibris
 Référence: PO24640027
 Date: 09/04/04



LOCALISATION

DESCRIPTION

Bâtiment: Ecole	SOL	MURS	PLAFOND	FAUX-PLAFOND
Niveau: -1				
Local: Débarras	Béton	Maçonnerie, béton	Béton, maçonnerie	

ECHANTILLONNAGE

Endroit d'échantillonnage: débarras

Matériau: isolation de plâtre

Enlèvement en 2004

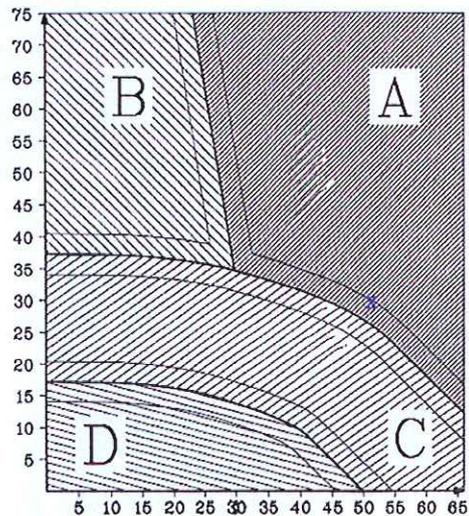
Dégradation:	<input type="radio"/> Sans	<input checked="" type="radio"/> Légère	<input type="radio"/> Importante	ECHANTILLON: EC / 4 PHOTO: 4
Perte d'adhésion	<input checked="" type="radio"/> Visible	<input type="radio"/> Pas visible		
Soumis à des vibrations:	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non		
Revêtement de sol:	<input checked="" type="radio"/> Brut	<input type="radio"/> Avec inégalités	<input type="radio"/> Lisse sans fente ou joint	
des parois, murs et plafond:	<input checked="" type="radio"/> Brut	<input type="radio"/> Avec inégalités	<input type="radio"/> Lisse sans fente ou joint	
Application:	<input type="radio"/> Plaque dure/friable traitée/joint		<input checked="" type="radio"/> Calo, flocage traité, autre	<input type="radio"/> Plaque friable brute
Localisation du produit:	<input checked="" type="radio"/> En contact immédiat avec l'air du local			<input type="radio"/> Flocage non traité
	<input type="radio"/> Extérieur		<input type="radio"/> Séparé de l'air par membrane semi-étanche	<input type="radio"/> Présent dans des conduits de ventilation
				<input type="radio"/> Séparé de l'air du local de façon étanche
	Personnel général		Personnel technique	
Accessibilité:	<input type="radio"/> Nulle	<input type="radio"/> Difficile	<input checked="" type="radio"/> Facile	<input type="radio"/> Nulle
Utilisation du local:	<input checked="" type="radio"/> Régulier	<input type="radio"/> Occasionnel	<input type="radio"/> Exceptionnel	<input checked="" type="radio"/> Régulier
Autres manutentions:		<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Occasionnel
Proximité d'appareils:	<input type="radio"/> X<50cm	<input type="radio"/> 50<X<150cm	<input checked="" type="radio"/> X>150cm	<input type="radio"/> Oui
				<input checked="" type="radio"/> non
				<input type="radio"/> X<50cm
				<input type="radio"/> 50<X<150cm
				<input checked="" type="radio"/> X>150cm

IDENTIFICATION

Amiante	<input checked="" type="radio"/> Chrysotile	<input checked="" type="radio"/> Amosite	<input type="radio"/> Crocidolite	<input checked="" type="radio"/> FO Autres fibres
<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> <1% <input checked="" type="radio"/> <50% <input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> <1% <input checked="" type="radio"/> <50% <input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> <1% <input type="radio"/> <50% <input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> FMA <input type="radio"/> Autre

GESTION

Général	Tech.	Degré d'urgence estimé	Type d'action à envisager	Si spécificité
<input checked="" type="radio"/> A	<input checked="" type="radio"/> A	Urgent	<input type="radio"/> Enlèvement	
<input type="radio"/> B	<input type="radio"/> B	Court terme/planning normal d'entretien	<input checked="" type="radio"/> Encapsulation étanche à l'air	
<input type="radio"/> C	<input type="radio"/> C	Long terme, lors de futurs travaux	<input checked="" type="radio"/> Encapsulation par enduit fixant	
<input type="radio"/> D	<input type="radio"/> D	Sans	<input type="radio"/> Inspection visuelle périodique	



Dossier: Commune de Watermael-Boitsfort - Ecole des Colibris
 Référence: PO24640027
 Date: 09/04/04



LOCALISATION

DESCRIPTION

Bâtiment: Pavillon	SOL	MURS	PLAFOND	FAUX-PLAFOND
Niveau: 0		Fibrociment		
Local: Extérieur				

ECHANTILLONNAGE

Endroit d'échantillonnage: **extérieur**
Panneaux blancs.

Matériau: **fibrociment**

Enlèvement en 2012

Dégradation:	<input checked="" type="radio"/> Sans	<input type="radio"/> Légère	<input type="radio"/> Importante	ECHANTILLON: EC/5 PHOTO: 10, 11
Perte d'adhésion:	<input type="radio"/> Visible	<input checked="" type="radio"/> Pas visible		
Soumis à des vibrations:	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non		
Revêtement de sol:	<input type="radio"/> Brut	<input type="radio"/> Avec inégalités	<input type="radio"/> Lisse sans fente ou joint	
des parois, murs et plafond:	<input type="radio"/> Brut	<input type="radio"/> Avec inégalités	<input type="radio"/> Lisse sans fente ou joint	
Application:	<input checked="" type="radio"/> Plaque dure/friable traitée/joint		<input type="radio"/> Calo, flocage traité, autre	<input type="radio"/> Plaque friable brute
Localisation du produit:	<input type="radio"/> En contact immédiat avec l'air du local		<input type="radio"/> Présent dans des conduits de ventilation	<input type="radio"/> Flocage non traité
	<input checked="" type="radio"/> Extérieur		<input type="radio"/> Séparé de l'air par membrane semi-étanche	<input type="radio"/> Séparé de l'air du local de façon étanche
	Personnel général		Personnel technique	
Accessibilité:	<input type="radio"/> Nulle	<input type="radio"/> Difficile	<input checked="" type="radio"/> Facile	<input type="radio"/> Nulle
Utilisation du local:	<input checked="" type="radio"/> Régulier	<input type="radio"/> Occasionnel	<input type="radio"/> Exceptionnel	<input checked="" type="radio"/> Régulier
Autres manutentions:	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non		<input type="radio"/> Occasionnel
Proximité d'appareils:	<input type="radio"/> X<50cm	<input type="radio"/> 50<X<150cm	<input checked="" type="radio"/> X>150cm	<input type="radio"/> Oui
				<input checked="" type="radio"/> Non
				<input type="radio"/> X<50cm
				<input type="radio"/> 50<X<150cm
				<input checked="" type="radio"/> X>150cm

IDENTIFICATION

Amiante	<input checked="" type="radio"/> Chrysotile	<input type="radio"/> Amosite	<input type="radio"/> Crocidolite	<input type="radio"/> FO	Autres fibres
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <1%	<input checked="" type="radio"/> <50%	<input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> <1%	<input type="radio"/> <50%
<input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> <1%	<input type="radio"/> <50%	<input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> <1%	<input type="radio"/> <50%
				<input type="radio"/> FMA	<input type="radio"/> Autre

GESTION

Général	Tech.	Degré d'urgence estimé	Type d'action à envisager	Si spécificité
<input type="radio"/> A	<input type="radio"/> A	Urgent	<input type="radio"/> Enlèvement	
<input type="radio"/> B	<input type="radio"/> B	Court terme/planning normal d'entretien	<input type="radio"/> Encapsulation étanche à l'air	
<input type="radio"/> C	<input type="radio"/> C	Long terme, lors de futurs travaux	<input type="radio"/> Encapsulation par enduit fixant	
<input checked="" type="radio"/> D	<input checked="" type="radio"/> D	Sans	<input checked="" type="radio"/> Inspection visuelle périodique	

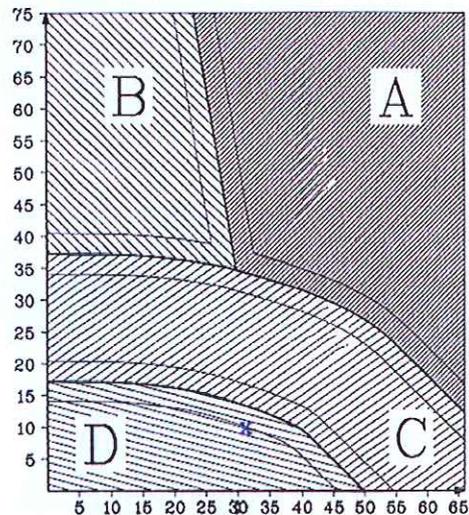
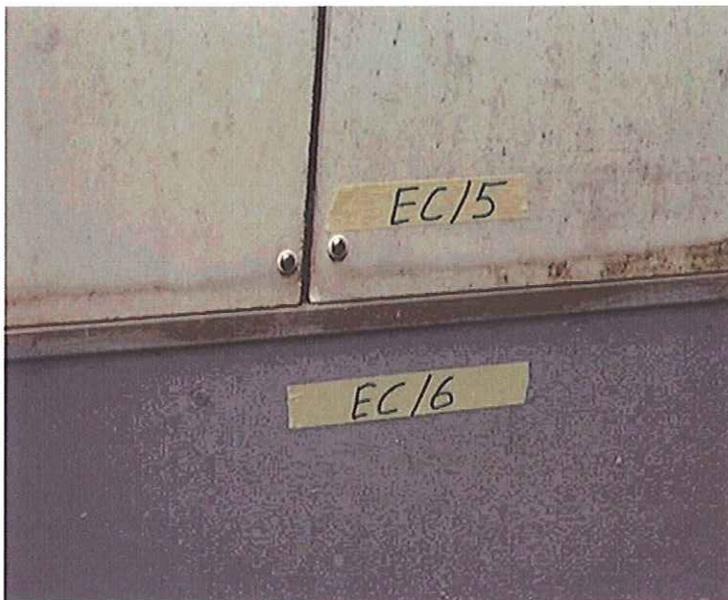




Photo n° 11

Dossier: Commune de Watermael-Boitsfort - Ecole des Colibris
 Référence: PO24640027
 Date: 09/04/04



LOCALISATION

DESCRIPTION

Bâtiment: Pavillon Niveau: 0 Local: Extérieur	SOL	MURS	PLAFOND	FAUX-PLAFOND
		Fibrociment		

ECHANTILLONNAGE

Endroit d'échantillonnage: extérieur
 Panneaux gris (bord).

Matériau: fibrociment

Enlèvement 2012

Dégradation:	<input checked="" type="radio"/> Sans	<input type="radio"/> Légère	<input type="radio"/> Importante
Perte d'adhésion:	<input type="radio"/> Visible	<input checked="" type="radio"/> Pas visible	
Soumis à des vibrations:	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	
Revêtement de sol:	<input type="radio"/> Brut	<input type="radio"/> Avec inégalités	<input type="radio"/> Lisse sans fente ou joint
des parois, murs et plafond:	<input type="radio"/> Brut	<input type="radio"/> Avec inégalités	<input type="radio"/> Lisse sans fente ou joint
Application:	<input checked="" type="radio"/> Plaque dure/friable traitée/joint	<input type="radio"/> Calo, flocage traité, autre	<input type="radio"/> Plaque friable brute
Localisation du produit:	<input type="radio"/> En contact immédiat avec l'air du local		<input type="radio"/> Présent dans des conduits de ventilation
	<input checked="" type="radio"/> Extérieur	<input type="radio"/> Séparé de l'air par membrane semi-étanche	<input type="radio"/> Séparé de l'air du local de façon étanche
	Personnel général		Personnel technique
Accessibilité:	<input type="radio"/> Nulle	<input type="radio"/> Difficile	<input checked="" type="radio"/> Facile
Utilisation du local:	<input checked="" type="radio"/> Régulier	<input type="radio"/> Occasionnel	<input type="radio"/> Exceptionnel
Autres manutentions:	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non	<input type="radio"/> Oui
Proximité d'appareils:	<input type="radio"/> X<50cm	<input type="radio"/> 50<X<150cm	<input checked="" type="radio"/> X>150cm

ECHANTILLON:
 EC/6
 PHOTO:
 10, 11

IDENTIFICATION

Amiante	<input checked="" type="radio"/> Chrysotile	<input type="radio"/> Amosite	<input type="radio"/> Crocidolite	<input type="radio"/> FO	Autres fibres
<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	<input type="radio"/> <1% <input checked="" type="radio"/> <50% <input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> <1% <input type="radio"/> <50% <input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> <1% <input type="radio"/> <50% <input type="radio"/> >50%	<input type="radio"/> FMA	<input type="radio"/> Autre

GESTION

Général	Tech.	Degré d'urgence estimé	Type d'action à envisager	Si spécificité
<input type="radio"/> A	<input type="radio"/> A	Urgent	<input type="radio"/> Enlèvement	
<input type="radio"/> B	<input type="radio"/> B	Court terme/planning normal d'entretien	<input type="radio"/> Encapsulation étanche à l'air	
<input type="radio"/> C	<input type="radio"/> C	Long terme, lors de futurs travaux	<input type="radio"/> Encapsulation par enduit fixant	
<input checked="" type="radio"/> D	<input checked="" type="radio"/> D	Sans	<input checked="" type="radio"/> Inspection visuelle périodique	

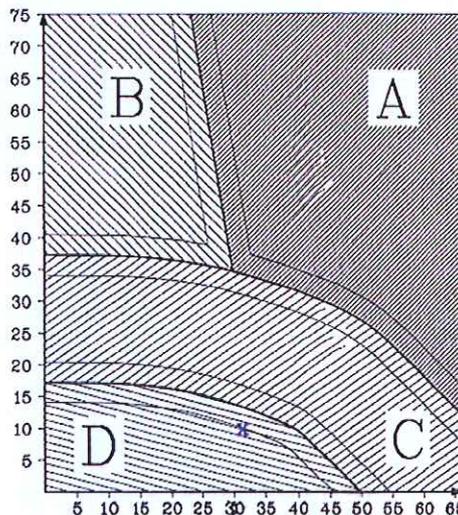
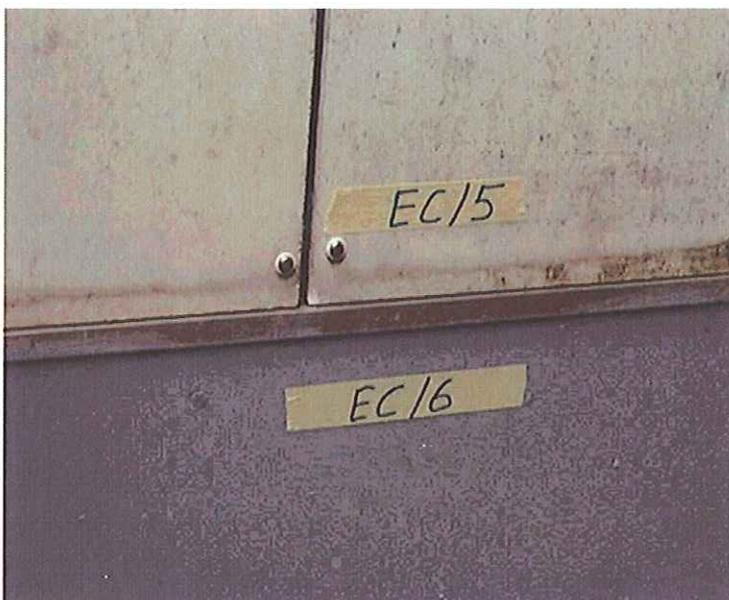




Photo n° 11

(-

'



SECTION AMIANTE

Courrier : Cross Point, Leuvensesteenweg, 248 à 1800 Vilvorde
Fax : +32(0)2 674.51.82. - E-Mail:ecosafes@aib-vincotte.be

Gestionnaire : Denis Bequet

- Nos coordonnées
Référence : 5RATT/58/PO24640027/00/FR/003
PO24640027ana.doc
- Vos coordonnées
Référence :

Administration Communale de Watermael-Boitsfort
à l'att. de Mme Martine Payfa
Place Antoine Gilson 1
1170 BRUXELLES

Vilvorde, le 13 avril 2004

Concerne :

RAPPORT D'IDENTIFICATION D'AMIANTE

Mission : identification d'amiante au sein de matériaux à l'aide de la microscopie à polarisation.

Commande :

PARAMETRES D'ECHANTILLONNAGE

Date d'échantillonnage : le 09 avril 2004

Endroit d'échantillonnage : Ecole des Colibris
Place des Colibris, 1170 Watermael-Boitsfort

Echantillonné par : L. Derwael

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord écrit préalable de AIB-VINÇOTTE ECOSAFER. Ce rapport porte uniquement sur les résultats des analyses réalisées sur les échantillons prélevés ou reçus à la date indiquée. Les analyses ont été réalisées en conformité avec la norme ISO 17025 sous le certificat 121-T délivré par BELTEST.



N°121 - T

Nombre de page: 3

Annexe: 1

Distribution: or. Mme Martine Payfa
cc. /

1. Méthode.

L'identification a été effectuée sous microscope optique à polarisation avec observations des couleurs de dispersions selon la technique de McCrone. L'analyse a consisté en :

a) un examen primaire (agrandissement max. 40X) des échantillons.

Après enregistrement, les paramètres suivants ont été observés sous microscope binoculaire : couleur, présence ou absence de fibres, inflammabilité, structure (dur, poudre, corde, etc.), présence d'électricité statique.

En même temps, la quantité de fibres (d'amiante) présente est estimée selon trois catégories:

A: moins de 1 % volumétrique - B: entre 1 et 50 % volumétrique - C: plus de 50 % volumétrique

Cette estimation est donnée à titre indicatif sur base de l'expérience d'AVE et non sur une analyse spécifique. Elle ne fait ni l'objet d'un agrément ni l'objet d'une accréditation ISO 17025. Dans l'hypothèse où le produit contient des fibres, celles-ci sont préparées dans les liquides de dispersion qui sont utilisés pour l'observation des couleurs de dispersion des trois principales espèces d'amiante: chrysotile (n = 1,550), amosite (n = 1,670) et crocidolite (n = 1,700).

b) l'identification des fibres : les fibres sont observées sous microscope équipé d'une lentille McCrone, sous les réglages suivants:

- lumière polarisée plane (uniquement polariseur en place).
- nicols croisés (polariseur et analyseur en place).
- nicols croisés et plaquette lambda (530 nm).
- lumière polarisée plane et McCrone central stop (sans analyseur ni plaquette lambda).

Après ces deux étapes a) et b), les réponses aux questions suivantes sont obtenues:

- Le produit contient-il de l'amiante? Dans l'affirmative:
- De quel type d'amiante s'agit-il?
- Quelle est la quantité d'amiante (estimation en % volumétrique)?

La description des échantillons et les paramètres d'analyse sont notés sur les feuilles d'analyse en annexe.

2. Conclusion.

Les analyses effectuées par AVE sur les 6 échantillons permettent de conclure que:

- 5 échantillons contiennent de l'amiante.

Le détail de l'analyse et la composition des échantillons est repris à la page suivante.

Pour le Directeur du laboratoire agréé,


Ing. D. BEQUET
Contract Manager Asbestos


p. o. Dr. ir. D. VERSICHELE
Manager Production Unit Asbestos



3. Résultats détaillés :

Réf. AVE	Réf. Client	Endroit d'échantillonnage	Résultats obtenus en tant que laboratoire agréé par le MfEt.				Résultats indicatifs hors agrément MfEt			
			Chrysotile	Amosite	AMIANTE		Pourcentage Volumétrique*		Autre(s) fibre(s)	
					Crocidolite	Autres espèces	B	/	FO, FMA, autres...*	
I6283	EC/1	Ecole, -1, chauffage, isolation de plâtre	Oui	Oui	/	/	B	/	FO	
I6284	EC/2	Ecole, -1, chauffage, isolation de plâtre	Oui	Oui	/	/	B	/	FO	
I6285	EC/3	Ecole, -1, bibliothèque, dalles de sol en vinyle avec colle noire	/	/	/	/	/	/	/	
I6286	EC/4	Ecole, -1, débarras, isolation de plâtre	Oui	Oui	/	/	B	/	FO	
I6287	EC/5	Pavillon, 0, extérieur, panneaux blancs	Oui	/	/	/	B	/	/	
I6288	EC/6	Pavillon, 0, extérieur, panneaux gris	Oui	/	/	/	B	/	/	

* Le pourcentage volumétrique et les renseignements sur les fibres non-amiante ("autres fibres") sont donnés à titre indicatif sur base de l'expérience d'AVE et non sur une analyse spécifique. Ils ne font pas l'objet d'un agrément ni d'une quelconque accréditation.

Rappel : A: moins de 1 % volumétrique
B: entre 1 et 50 % volumétrique
C: plus de 50 % volumétrique

FMA: fibres minérales artificielles
FO: fibres organiques



Contrat géré par : SECTION AMIANTE

Courrier: chaussée de Louvain 248- B - 1800 Vilvoorde

Tél. : +32(0)2 674.57.50 - Fax : +32(0)2 674.51.82 - E-Mail:ecosafér@aib-vincotte.be

**Identification d'amiante dans des matériaux
formulaire d'analyse**

Client: Commune de Watermael

MIS: 24640027

Sujet: Ecole des Colibris

Echantillonnage: par AVI: nom du technicien: L. Derwael
par le client: échantillon(s) reçu(s) le: /le: 09/04/04
emballage: boîte petri

Méthode d'analyse: microscopie à polarisation et observation des couleurs de dispersion McCrone.

Echantillonnage:

références AVE	Client/Sujet	Description
16283	EC/1	matière blanche friable avec fibres

Préparation avant analyse

type de préparation	/
---------------------	---

Mise au point microscope NIKON:

Observations sur les fibres présentes:

Référence analyse	EC/1a	EC/1b	EC/1c	
Électricité stat.	oui	non	non	
éch. Brûle	non	non	oui	
ext. lum. pol.	oui	oui	incomplète	
Pléochroïsme	non	non	/	
Angle d'extinction	0-90°	0-90°	/	
Plaquette lambda	\: jaune /: bleu	\: jaune /: bleu	\: / /: /	\: /:
McCrone	n = 1.550 hor. = magenta vert. = bleu	n = 1.670 hor. = jaune vert. = magenta	n = / hor. = / vert. = /	n = hor. = vert. =
Résultats*	Chrysotile B	Amosite B	Organique	

*: le pourcentage volumétrique et les renseignements sur les fibres non-amiante ("autres fibres") sont donnés à titre indicatif sur base de l'expérience de AVE et non sur une analyse spécifique. Ils ne font pas l'objet d'une accréditation EN 45001.

A: moins que 1 %volumétrique
B: entre 1 et 50 %volumétrique
C: plus de 50 % volumétrique

FMA: fibres minérales artificielles
FO: fibres organiques

Analyste: L. Derwael

Date d'analyse:

09/04/04

Remarques: /

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord écrit préalable de AIB-VINÇOTTE ECOSAFER.



Contrat géré par : SECTION AMIANTE

Courrier: chaussée de Louvain 248- B - 1800 Vilvoorde

Tél. : +32(0)2 674.57.50 - Fax : +32(0)2 674.51.82 - E-Mail:ecosafér@aib-vincotte.be

**Identification d'amiante dans des matériaux
formulaire d'analyse**

Client: Commune de Watermael

MIS:

24640027

Sujet: Ecole des Colbris

Echantillonnage: par AVI: nom du technicien: L. Derwael

le: 09/04/04

par le client: échantillon(s) reçu(s) le: /

emballage: boîte petri

Méthode d'analyse: microscopie à polarisation et observation des couleurs de dispersion McCrone.

Echantillonnage:

références AVE	Client/Sujet	Description
16284	EC/2	matière blanche friable avec fibres

Préparation avant analyse

type de préparation	/
---------------------	---

Mise au point microscope NIKON:

Observations sur les fibres présentes:

Référence analyse	EC/2a	EC/2b	EC/2c	
Électricité stat.	oui	non	non	
éch. Brûle	non	non	oui	
ext. lum. pol.	oui	oui	incomplète	
Pléochroïsme	non	non	/	
Angle d'extinction	0-90°	0-90°	/	
Plaquette lambda	\: jaune /: bleu	\: jaune /: bleu	\: / /: /	\: /:
McCrone	n = 1.550 hor. = magenta vert. = bleu	n = 1.670 hor. = jaune vert. = magenta	n = / hor. = / vert. = /	n = hor. = vert. =
Résultats*	Chrysotile B	Amosite B	Organique	

*: le pourcentage volumétrique et les renseignements sur les fibres non-amiante ("autres fibres") sont donnés à titre indicatif sur base de l'expérience de AVE et non sur une analyse spécifique. Ils ne font pas l'objet d'une accréditation EN 45001.

A: moins que 1 %volumétrique

B: entre 1 et 50 %volumétrique

C: plus de 50 % volumétrique

FMA: fibres minérales artificielles

FO: fibres organiques

Analyste: L. Derwael

Date d'analyse:

09/04/04

Remarques: /

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord écrit préalable de AIB-VINÇOTTE ECOSAFER.



Contrat géré par : SECTION AMIANTE

Courrier: chaussée de Louvain 248- B - 1800 Vilvoorde

Tél. : +32(0)2 674.57.50 - Fax : +32(0)2 674.51.82 - E-Mail:ecosafér@aib-vincotte.be

Identification d'amiante dans des matériaux formulaire d'analyse

Client: Commune de Watermael
Sujet: Ecole des Colibris

MIS: 24640027

Echantillonnage: par AVI: nom du technicien: L. Derwael le: 09/04/04
par le client: échantillon(s) reçu(s) le: / emballage: boîte petri

Méthode d'analyse: microscopie à polarisation et observation des couleurs de dispersion McCrone.

Echantillonnage:

références	Description
AVE Client/Sujet	
16285 EC/3	matière dure jaune et colle sans fibres

Préparation avant analyse

type de préparation	/
---------------------	---

Mise au point microscope NIKON:

Observations sur les fibres présentes:

Référence analyse	EC/3			
Électricité stat.				
éch. Brûle				
ext. lum. pol.				
Pléochroïsme				
Angle d'extinction				
Plaquette lambda	\: /:	\: /:	\: /:	\: /:
McCrone	n = hor. = vert. =			
Résultats*	/			

*: le pourcentage volumétrique et les renseignements sur les fibres non-amiante ("autres fibres") sont donnés à titre indicatif sur base de l'expérience de AVE et non sur une analyse spécifique. Ils ne font pas l'objet d'une accréditation EN 45001.

A: moins que 1 %volumétrique
B: entre 1 et 50 %volumétrique
C: plus de 50 % volumétrique

FMA: fibres minérales artificielles
FO: fibres organiques

Analyste: L. Derwael

Date d'analyse:

09/04/04

Remarques: /

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord écrit préalable de AIB-VINÇOTTE ECOSAFER.



Contrat géré par : SECTION AMIANTE

Courrier: chaussée de Louvain 248- B - 1800 Vilvoorde

Tél. : +32(0)2 674.57.50 - Fax : +32(0)2 674.51.82 - E-Mail:ecosafér@aib-vincotte.be

**Identification d'amiante dans des matériaux
formulaire d'analyse**

Client: Commune de Watermael
Sujet: Ecole des Colibris

MIS: 24640027

Echantillonnage: par AVI: nom du technicien: L. Derwael
par le client: échantillon(s) reçu(s) le: /

le: 09/04/04
emballage: boîte petri

Méthode d'analyse: microscopie à polarisation et observation des couleurs de dispersion McCrone.

Echantillonnage:

références	Description
AVE Client/Sujet	
I6286 EC/4	matière blanche friable avec fibres

Préparation avant analyse

type de préparation	/
---------------------	---

Mise au point microscope NIKON:

Observations sur les fibres présentes:

Référence analyse	EC/4a	EC/4b	EC/4c	
Électricité stat.	oui	non	non	
éch. Brûle	non	non	oui	
ext. lum. pol.	oui	oui	incomplète	
Pléochroïsme	non	non	/	
Angle d'extinction	0-90°	0-90°	/	
Plaquette lambda	\: jaune /: bleu	\: jaune /: bleu	\: / /: /	\: /:
McCrone	n = 1.550 hor. = magenta vert. = bleu	n = 1.670 hor. = jaune vert. = magenta	n = / hor. = / vert. = /	n = hor. = vert. =
Résultats*	Chrysotile B	Amosite B	Organique	

*: le pourcentage volumétrique et les renseignements sur les fibres non-amiante ("autres fibres") sont donnés à titre indicatif sur base de l'expérience de AVE et non sur une analyse spécifique. Ils ne font pas l'objet d'une accréditation EN 45001.

A: moins que 1 %volumétrique
B: entre 1 et 50 %volumétrique
C: plus de 50 % volumétrique

FMA: fibres minérales artificielles
FO: fibres organiques

Analyste: L. Derwael

Date d'analyse:

09/04/04

Remarques: /

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord écrit préalable de AIB-VINÇOTTE ECOSAFER.



Contrat géré par : SECTION AMIANTE

Courrier: chaussée de Louvain 248- B - 1800 Vilvoorde

Tél. : +32(0)2 674.57.50 - Fax : +32(0)2 674.51.82 - E-Mail:ecosafer@aib-vincotte.be

**Identification d'amiante dans des matériaux
formulaire d'analyse**

Client: Commune de Watermael

MIS:

24640027

Sujet: Ecole des Colibris

Echantillonnage: par AVI: nom du technicien: L. Derwael

le: 09/04/04

par le client: échantillon(s) reçu(s) le: /

emballage: boîte petri

Méthode d'analyse: microscopie à polarisation et observation des couleurs de dispersion McCrone.

Echantillonnage:

références	Description	
AVE	Client/Sujet	
16287	EC/5	matière dure blanche avec fibres

Préparation avant analyse

type de préparation	/
---------------------	---

Mise au point microscope NIKON:

Observations sur les fibres présentes:

Référence analyse	EC/5			
Électricité stat.	oui			
éch. Brûle	non			
ext. lum. pol.	oui			
Pléochroïsme	non			
Angle d'extinction	0-90°			
Plaquette lambda	\: jaune /: bleu	\: /:	\: /:	\: /:
McCrone	n = 1,550 hor. = magenta vert. = bleu	n = hor. = vert. =	n = hor. = vert. =	n = hor. = vert. =
Résultats*	Chrysotile B			

*: le pourcentage volumétrique et les renseignements sur les fibres non-amiante "autres fibres") sont donnés à titre indicatif sur base de l'expérience de AVE et non sur une analyse spécifique. Ils ne font pas l'objet d'une accréditation EN 45001.

A: moins que 1 %volumétrique

B: entre 1 et 50 %volumétrique

C: plus de 50 % volumétrique

FMA: fibres minérales artificielles

FO: fibres organiques

Analyste: L. Derwael

Date d'analyse:

09/04/04

Remarques: /

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord écrit préalable de AIB-VINÇOTTE ECOSAFER.



Contrat géré par : SECTION AMIANTE

Courrier: chaussée de Louvain 248- B - 1800 Vilvoorde

Tél. : +32(0)2 674.57.50 - Fax : +32(0)2 674.51.82 - E-Mail:ecosafer@aib-vincotte.be

**Identification d'amiante dans des matériaux
formulaire d'analyse**

Client: Commune de Watermael

MIS:

24640027

Sujet: Ecole des Colibris

Echantillonnage: par AVI: nom du technicien: L. Derwael

le: 09/04/04

par le client: échantillon(s) reçu(s) le: /

emballage: boîte petri

Méthode d'analyse: microscopie à polarisation et observation des couleurs de dispersion McCrone.

Echantillonnage:

références	Client/Sujet	Description
AVE		
16288	EC/6	matière dure grise avec fibres

Préparation avant analyse

type de préparation	/
---------------------	---

Mise au point microscope NIKON: **Observations sur les fibres présentes:**

Référence analyse	EC/6			
Électricité stat.	oui			
éch. Brûle	non			
ext. lum. pol.	oui			
Pléochroïsme	non			
Angle d'extinction	0-90°			
Plaquette lambda	\: jaune /: bleu	\: /:	\: /:	\: /:
McCrone	n = 1.550 hor. = magenta vert. = bleu	n = hor. = vert. =	n = hor. = vert. =	n = hor. = vert. =
Résultats*	Chrysotile B			

*: le pourcentage volumétrique et les renseignements sur les fibres non-amiante ("autres fibres") sont donnés à titre indicatif sur base de l'expérience de AVE et non sur une analyse spécifique. Ils ne font pas l'objet d'une accréditation EN 45001.

A: moins que 1 %volumétrique

B: entre 1 et 50 %volumétrique

C: plus de 50 % volumétrique

FMA: fibres minérales artificielles

FO: fibres organiques

Analyste: L. Derwael

Date d'analyse:

09/04/04

Remarques: /

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité. La reproduction d'extraits est interdite sans accord écrit préalable de AIB-VINÇOTTE ECOSAFER.